

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le douze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 4 février 2019 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 12; Procurations 2

PRESENTS : MM. PEIGNÉ J.M., maire ; BIARNAIS J.C., adjoint; BLANC H adjointe ; THOMAZEAU J.F., adjoint ; TINGAUD J.J. ; SECHET B ; DAUGÉ J.C ; SICOT M.N. ; CHAUVET D ; RIVAUD S ; LHOUMEAU S a été nommé secrétaire de séance ; TEXEREAU A.

EXCUSÉS : Mr CONDAC donne procuration à Mme BLANC ; Mme OULIER donne procuration à Mr PEIGNÉ ; Mr FRETIER

DELIBERATION N°01
Tarifs locations des salles 2019

Après avoir pris connaissance des prix actuels et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de locations pour la salle polyvalente et la salle du cèdre en 2019.

Cependant, il décide de limiter les locations aux associations dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

SALLE POLYVALENTE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIF S
EXPOSITIONS	- 1 jour	150 €
BALS	- 2 jours	240 €
REVEILLONS PAYANTS (Noël / 1 ^{er} de l'an)	- La soirée	400 €
BANQUETS	Jusqu'à 50 personnes	160 €
MARIAGES	De 50 à 100 personnes	210 €
Habitants commune	Plus de 100 personnes	270 €
BANQUETS	Jusqu'à 50 personnes	245 €
MARIAGES	De 50 à 100 personnes	300 €
ASSOCIATIONS	Plus de 100 personnes	355 €
Personnes extérieures		
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
-hors commune		160 €
-toutes associations communales	(à partir de la 3 ^{ème} location/an)	110 €
REUNIONS	- organisateur local	110 €
VINS D'HONNEUR	-organisateur extérieur	150 €
Location Prolongée		60 €

Location Horaire	- au 01/02/2012	25 €
Location Vaisselle	Par personne	0,65 €
Forfait lave-vaisselle		35 €
Caution Micro portable		300 €

REMBOURSEMENT VAISSELLE MANQUANTE

- 1 verre ou 1 tasse	1,30 €
- 1 assiette	3,50 €
- 1 couvert	0,85 €
- 1 plat inox (40 cm)	10,00 €
- 1 plat inox (60 cm) – 1 saladier	12,00 €
- 1 corbeille à pain – 1 légumier	10,00 €
- 1 pichet	4,00 €

SALLE DU CEDRE		
TYPES DE LOCATION	OCCUPATION	TARIFS
<i>REUNIONS-VINS D'HONNEUR REPAS FROIDS Habitants Commune</i>	1 jour	90 €
<i>Personnes extérieures (vraiment en cas de problème de salle de dernière minute)</i>	1 jour	130 €
<i>LOCATION HORAIRE</i>	- au 01/02/2019	10 €

DELIBERATION N°02
Tarifs concessions cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal.

Après avoir pris connaissance des prix appliqués et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel pour 2019. Le prix du m2 de terrain des concessions pour inhumation reste à **25 €** pour les concessions trentenaires et à **40 €** pour les concessions cinquantenaires. Les tarifs seront donc :

Concessions trentenaires	25 € le m2
Concessions cinquantenaires	40 € le m2
Columbarium : la case pour 15 ans	350 €
Columbarium : la case pour 30 ans	550 €
Le caveau cinéraire pour 15 ans	180 €
Le caveau cinéraire pour 30 ans	330 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	50 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres après passage en caveau ou en columbarium	GRATUIT

DELIBERATION N°03

Transformation du contrat à durée déterminée de l'agent adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée.

Monsieur Le Maire informe que le contrat à durée déterminée de l'agent adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie à temps complet arrive à échéance le 30 avril 2019. L'agent adjoint administratif est employé depuis 6 ans dans la collectivité et entre dans le cadre des dispositions statutaires ouvrant droit à contrat à durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du contrat à durée indéterminée.

DELIBERATION N°04

**Annule et remplace la délibération 5 du 25/09/2018
Fonds de concours alloué à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et délégation maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un dépassement d'enveloppe concernant le programme voirie 2018.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour le programme voirie 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- Accepte pour le programme voirie 2018 le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou d'un montant à charge communale évalué à 45 828.70 € TTC ainsi qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage de 1 184.50 € TTC;
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ces dossiers.

DELIBERATION N°05

Mise en service de l'éclairage public dans le lotissement des Versannes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 maisons du lotissement sont terminées.

Aussi, il propose la mise en service de l'éclairage public. Ces éléments seront rattachés à la convention existante VISION + de SOREGIES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- Accepte la mise en service de ces points lumineux
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ces dossiers.

DELIBERATION N°06
Vote des subventions 2019

Les subventions accordées en 2018 sont rappelées au Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, vote pour l'année 2019 les subventions suivantes :

Association des parents élèves – St-Pierre	125 €
Comité des fêtes – St-Pierre	3 000 €
A.C.C.A. – St-Pierre	125 €
St-Pierre Culture Loisirs	125 €
Les Amis de St-Pierre	100 €
Amicale des Anciens Elèves – St-Pierre	100 €
A.D.M.R. Région de Civray	300 €
Maison des familles Hôpital de Poitiers	80 €
Fonds solidarité logement	75 €
FSE collège Camille Claudel	100 €
Ecole Maurice Giraud	400 €
Asso Française des Sclérosés en plaques	100 €
Les mille couleurs	125 €
TOTAL	4 755 €

Concernant les subventions sollicitées par les clubs sportifs de Civray, le Conseil Municipal décide d'accorder 15 € par enfant de moins de 16 ans domicilié dans la commune de St Pierre d'Exideuil.

Questions diverses :

Pas d'avancement avec l'ADMR pour le projet de la maison « Gilard ».

Par contre les entreprises Blount et Altifort (ex GLI) reçoivent régulièrement des personnes en formation ou autre mais il existe un réel problème pour les loger sur le civraisien. Souvent ils partent dormir sur Poitiers. Mr le Maire voit avec la Communauté de Communes pour faire un appart – hôtel et souhaite convier les 2 patrons pour en discuter avec eux. Il aimerait établir un partenariat.

Point fait sur le SCOT qui doit être approuvé en 2020 tout comme le PLUi.

- Il regroupe 2 Communauté de Communes, le Civraisien et le Montmorillonais
- Il ne prend pas en compte les schémas éoliens
- Il peut être révisé

Le projet éolien sur St Pierre est toujours au tribunal.

Mr le Maire a pris contact avec l'entreprise de forage pour refaire le chemin dans le virage des Bourbes.

La route des Bourbes est inscrite dans le programme voirie 2019.

La commune est retenue pour accueillir les Heures Vagabondes le 12 juillet prochain. Un budget d'environ 6 000 € doit être prévu à cet effet. Une centaine de bénévoles est requise. Aide demandée aux CE des entreprises ainsi que la participation des associations de la commune.

Dates à retenir :

- 16 mars : journée cailloux
- 21 mars : Réunion de CM
- 26 mai : Elections Européennes
- 12 juillet : Heures Vagabondes

Séance levée à 22h